



Communiqué de presse – Information à la population

Coronavirus (Covid-19) : Opérationnalisation au niveau du territoire de la Ville de Namur des mesures fédérales édictées par le Conseil national de sécurité

Depuis plusieurs semaines, la Ville de Namur suit avec attention l'évolution de la propagation du coronavirus. Si dans un premier temps, il s'est surtout agi de mettre en œuvre les recommandations d'usage en matière de prévention et d'hygiène individuelle. Les choses se sont accélérées cette semaine avec les décisions prises il y a deux jours, mercredi, à l'initiative des gouverneurs et surtout hier soir, à l'initiative de l'autorité fédérale sur base, dans les deux cas, des décisions et recommandations du Conseil national de sécurité élargi aux entités fédérées.

Comme bourgmestre, j'attendais que le Conseil national de sécurité procure de la clarté dans ses conclusions et du leadership dans ses décisions. Ce fut le cas hier soir. Le déclenchement de la phase fédérale de crise et les communications partagées hier soir apparaissent de nature à endiguer la progression du coronavirus, même si chacun est conscient que le chemin sera encore long avant son extinction et que le pic de contamination reste encore à venir.

1

Les mesures décidées ou recommandées sont fortes. Elles sont inédites aussi ; tout comme l'est la situation sanitaire que notre pays rencontre et que nous n'avons plus connu de mémoire d'homme depuis longtemps. Les mesures sont exceptionnelles car la situation est exceptionnelle. Le comportement de chacun devra aussi être exceptionnel dans le respect des consignes comme dans l'attitude de solidarité qui s'impose inévitablement à chacun d'entre nous.

Certaines de ces mesures sont rudes aussi. Je pense singulièrement à tous ces travailleurs indépendants, ces patrons et personnels de petites entreprises, de restaurants, de commerces, de bars, aux organisateurs d'événements ou propriétaires de salles de fête ou spectacle, qui sont aujourd'hui partagés par un double sentiment : celui de la conscience de la nécessité de ces mesures pour des questions de santé, mais aussi celui de la crainte gigantesque que ces mesures leur fassent mordre la poussière et mettre la clé sous le paillason alors qu'ils ont des emprunts à rembourser, des familles à nourrir, des études à payer à leurs enfants. Je veux commencer par leur dire à eux tous, au nom du Collège communal de Namur, notre entier soutien en ces moments particulièrement angoissants et pénibles. J'exhorte les autorités fédérales et régionales à rapidement se concerter pour offrir des mécanismes d'aides efficaces pour qu'ils traversent la tempête sans chavirer. De notre côté, nous prévoyons aussi des mesures de soutien, à notre modeste niveau communal, que je vous détaillerai par après.

Si la préoccupation économique est pleinement légitime à la suite de ces mesures sacrificielles, chacun reconnaîtra toutefois que la santé de tous doit être la première des préoccupations. C'est donc d'abord à la lumière de ces questions sanitaires que les mesures doivent se penser et se décider. C'est ce que le pouvoir fédéral a fait, et c'est ce que nous allons pour notre part opérationnaliser aussi au niveau de notre territoire communal. Nous allons donc implémenter les décisions du Conseil national de sécurité dès ce soir minuit et compléter ce dispositif par des décisions locales complémentaires que je vous détaille à présent :

- **Accueil du public à l'hôtel de Ville :**

La Maison des citoyens, qui draine près d'un millier de personnes chaque jour, sera dès demain fermée au public en libre accès. Pour pouvoir obtenir un document administratif urgent, il vous faudra désormais soit prendre un rendez-vous (081/24.60.00) à partir de demain et vous serez alors reçu individuellement, soit utiliser les facilités offertes par le guichet électronique disponible à l'adresse <https://namur.guichet-citoyen.be>

Des parois de plexiglas seront aussi installées aux divers guichets actifs afin de protéger autant le personnel que les visiteurs.

- **Mariages**

Les rassemblements publics comme privés étant interdits par l'autorité fédérale, les fêtes de mariage programmées jusqu'au 3 avril doivent être annulées. S'agissant de l'échange civil des consentements, un contact va être pris avec les couples qui avaient prévu de se marier d'ici le 3 avril pour leur proposer soit de reporter leur union civile, soit de la maintenir mais alors uniquement dans un mode restreint (maximum 20 personnes).

- **Funérailles**

Les événements de plein air étant interdits, en théorie il n'est plus possible de se rassembler pour les funérailles d'un proche. Le culte catholique a par ailleurs annoncé, pour ceux que cela concerne, que les offices dans les églises étaient tous suspendus. Il ne nous paraît toutefois pas réaliste d'interdire totalement à une famille d'accompagner un défunt jusqu'à sa dernière demeure, au vu de la dimension humaine que cela revêt. L'ordonnance de police que j'ai signée prévoit donc une tolérance d'un public jusqu'à vingt (20) personnes maximum pour assister à des funérailles et accompagner le défunt. Dans la même logique, il est interdit aux entreprises de pompes funèbres d'accueillir plus de 20 personnes à la fois dans leurs bâtiments pour des visites au funérarium.

2

- **Infrastructures publiques**

Tous les halls sportifs, les piscines, les bibliothèques et les musées seront fermés dès demain. Le personnel sera réaffecté, en fonction du profil de chacun mais surtout des besoins urgents à rencontrer, vers d'autres services ou prestations essentielles. Les maisons de jeunes et de quartier doivent également cesser leurs activités. Le personnel, formé aux questions sociales, sera prioritairement réaffecté à l'intensification du travail de rue et à l'écoute des situations d'isolement de personnes âgées ou fragiles qui nécessiteraient des visites et un accompagnement pour éviter toute rupture de lien social.

- **Personnes à la rue**

Les SDF seront aussi impactés par les mesures prises puisque la plupart des centres d'accueil en journée de ce public fragilisé et marginalisé ont décidé de fermer leurs portes, notamment en raison du fait que l'essentiel des bénévoles qui assurent ces prestations d'écoute et d'accueil sont des personnes âgées et donc un public vulnérable par rapport au virus. Les Restos du Cœur continueront à préparer des repas et à les livrer, mais il ne sera plus possible de manger sur place. Les Sauverdias seront épaulés par du personnel du CPAS qui sera réquisitionné pour la circonstance et qui procurera les repas aux SDF ou aux personnes précarisées. L'abri de jour de la rue Mazy sera fermé. Du personnel social de la Ville et du CPAS sera réaffecté à l'intensification des missions d'accompagnement des SDF en rue afin de pallier la fermeture temporaire de ces lieux de refuge habituels. L'abri de nuit communal reste par contre ouvert. De même que l'abri de nuit complémentaire, doublant la capacité d'hébergement habituelle et activé à l'occasion de la période hivernale. Une demande de prolongation du maintien de cette double capacité d'accueil à titre exceptionnel a été adressée à la Région wallonne tant que la période de crise sanitaire n'est pas levée.

Enfin, la Croix-Rouge ferme également son centre d'appui aux SDF (pas les centres pour réfugiés). Pour pallier cette fermeture, le CPAS réquisitionnera le personnel utile à la distribution des colis, vêtements et couvertures dont certains citoyens précarisés pourraient avoir besoin.

- **Institutions pour personnes handicapées**

Les centres de jour ou de répit sont déjà interdits aux visites, à l'instar des maisons de repos. Nous recommandons fermement d'éviter autant que possible tout contact avec ce public fragilisé, n'ayant pas toujours la faculté d'adopter les comportements de prévention sanitaire, et encourageons les citoyens à être attentifs à leurs besoins et si nécessaire à signaler à la Ville tout besoin matériel ou humain qu'une personne handicapée ou sa famille pourrait manifester.

- **Enseignement communal et garde des enfants**

Les crèches communales comme privées restent bien ouvertes. Il est à nouveau recommandé aux personnes âgées et à risque, membres des familles ou bénévoles, de ne pas rentrer en contact avec les enfants et le personnel des crèches.

Respectant les consignes et décisions des autorités supérieures, les cours sont suspendus. Cela ne signifie pas que des travaux ne peuvent pas être confiés au domicile. Cela ne signifie pas non plus que le personnel d'enseignement et d'encadrement est en congé. Il doit continuer d'être présent dans l'enceinte scolaire, afin de permettre l'encadrement (garderie) des enfants (1) du personnel soignant, (2) du personnel des services de sécurité publique et (3) des travailleurs n'ayant pas la faculté de faire garder leurs enfants par des personnes qui ne constituent pas un public à risque.

Si des enfants peuvent être gardés par leurs parents, des amis ou membres de la famille qui ne sont pas des personnes âgées ou à risque, c'est évidemment le maintien à domicile qui est à privilégier. A défaut, dans chacune des implantations scolaires communales, pour les trois catégories de personnes identifiées, une garderie sera organisée par la Ville de 06h30 à 18h00 chaque jour de la semaine. Chacun devra par contre venir avec ses tartines (pas de repas chaud servi ni de soupe).

Les établissements d'éducation que sont les Beaux-Arts, le Conservatoire et l'Ecole industrielle et commerciale voient tous leurs cours également suspendus.

Pour rappel, toutes les réunions d'associations de parents ou de personnes étrangères au cadre éducatif dans des bâtiments scolaires, les fêtes d'école ou les voyages scolaires de plus d'un jour sont interdits.

Tous les lieux publics vont voir leur nettoyage intensifié, et singulièrement les locaux scolaires.

- **Activités extra-scolaires**

Toutes les activités extra-scolaires publiques comme privées qui rassemblent un groupe de personnes (on ne parle pas du cours individuel de poney ou de piano) sont désormais interdites. La Ville de Namur annule l'ensemble de ses activités extra-scolaires et anticipe dès à présent l'annulation des divers stages et plaines de vacances qui étaient programmés à Pâques et organisés à l'initiative de l'autorité communale (stages et plaines des services jeunesse, sports et citadelle). Les parents seront bien entendu remboursés des éventuels versements déjà opérés auprès de la Ville. La traditionnelle chasse aux œufs du Parc attractif Reine Fabiola est annulée.

- **Solidarité**

De manière générale, chacun l'imaginera aisément, la solidarité va être un facteur clé de réussite dans le combat contre la propagation du virus. Cela ne peut pas être un slogan ni une intention feinte. Cela doit être une attitude concrète, endossée par chacun, surtout à l'égard des plus fragiles. La Ville de

Namur crée donc un adresse email de contact spécifique (solidarite@ville.namur.be) pour que toutes les questions ou demandes de soutien social, pour soi-même ou pour autrui (un ami, un voisin,...) soient centralisées et que les services puissent ensuite, sereinement et efficacement, traiter les demandes et y apporter le meilleur suivi.

Dans cette logique de solidarité, et afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de toute autre aide sociale dispensée par le CPAS, dès lors qu'ils ne pourront plus se rendre au CPAS pour donner des documents ou réaliser administrativement les démarches ad hoc, tous les revenus d'intégration sociale et les aides diverses sont automatiquement prolongés de deux mois. Les nouvelles demandes sont toujours acceptées et seront filtrées selon l'urgence. Les rendez-vous préalablement fixés sont donc annulés mais les paiements sont garantis.

Les contacts utiles ont aussi été pris avec les services d'aide et de soins à domicile, qui seront inévitablement exposés à une augmentation massive des sollicitations, afin d'accompagner au mieux leurs besoins.

Le CPAS va lui-même augmenter la capacité de production du service de livraison à domicile (+150 repas) pour les personnes isolées ou précarisées et le volume de soupe produit chaque jour (+300 litres).

Le dispositif d'urgence sociale 24/24 sera renforcé (pour rappel : 0800/124.20)

- **Soutien aux indépendants et commerçants**

La solidarité, elle va aussi devoir s'exprimer à l'égard des petits indépendants et patrons de PME. Je le disais tout à l'heure, ils vont être durement impactés, de plein fouet même, par les mesures édictées au niveau fédéral. Au-delà des aides que les autres niveaux de pouvoir devront impérativement apporter à ces personnes pour qu'elles conservent la tête hors de l'eau, la Ville de Namur a décidé de faire un geste significatif à son niveau.

Bien qu'une approche rigoriste des règles applicables à la comptabilité communale ne permette normalement pas d'octroyer des réductions ou exonérations dans l'état actuel de la législation, nous allons proposer au conseil communal, en sollicitant que la Région valide le mécanisme au vu des circonstances exceptionnelles que le pays traverse, de rembourser ou exonérer les indépendants et commerçants de toutes les taxes et redevances communales qu'ils paient à concurrence du nombre de semaines durant lesquelles ces mesures d'interdiction d'ouverture sont d'application. Cela vaut pour les restaurants et bars, de même que pour les commerces étant contraints de fermer le week-end (le samedi étant souvent le meilleur jour de vente) mais pas les commerces alimentaires ni les night-shops puisqu'ils peuvent rester continuellement ouverts.

Pour les traiteurs et les restaurants, les livraisons à domicile ou les plats à emporter sont autorisés.

- **Marchés hebdomadaires et brocantes**

Les marchés en semaine sont maintenus. Par contre, tous les ambulants sur le marché du samedi sont interdits à l'exception des ambulants du secteur alimentaire. Lors de leur placement sur l'espace public, il sera veillé à conserver une distance de prudence entre les établis ou échoppes, même si cela devait les contraindre à ne pas se placer temporairement à leur emplacement habituel.

Les brocantes de Jambes et de la rue des Carmes sont interdites.

- **Événements culturels et sportifs**

Comme décrété par l'autorité fédérale, rappelons que tous les événements et rassemblements, qu'ils soient publics ou privés, sont désormais formellement interdits, peu importe la jauge (c'est-à-dire le

nombre de personnes concernées) et le lieu (que ce soit en intérieur ou en extérieur). Tous les événements prévus à l'agenda des activités sont donc d'ores et déjà annulés. Le bowling, les dancings, les cinémas, les cirques et les bars à champagne sont interdits d'activité. Il en est de même de tout lieu d'activité touristique ou récréative (Centre des visiteurs, souterrains de la citadelle, centre Info Tourisme, ...) et des visites guidées.

- **Friteries, sandwicheries, snacks et drive-in**

Les friteries, sandwicheries, snacks et drive-in restent autorisés par l'autorité fédérale. A la lumière des autres éléments de décision arrêtés hier, il faut désormais comprendre que les fast-foods sans drive-in seront fermés dès demain et que les friteries, sandwicheries et snacks ne sont plus autorisés à faire manger leur clientèle sur place, en salle, conformément aux interdictions pesant sur le secteur des restaurants et bars.

- **Soins aux personnes**

Les salons de coiffure et les lieux de soins paramédicaux aux personnes (centres esthétiques...) peuvent rester ouverts mais uniquement sur rendez-vous.

- **Personnel communal et autres infrastructures locales**

Outre l'important paquet de mesures de prévention et de précaution qui ont déjà été prises les jours derniers et communiqués au personnel communal et du CPAS, quelques mesures additionnelles sont prises.

Toutes les réunions non indispensables sont annulées. Le télétravail est encouragé.

Les procédures de recrutement programmées sont maintenues, dès lors qu'il sera veillé lors des épreuves écrites à disposer les personnes de manière distanciée et que les entretiens oraux sont individuels.

Le personnel des infrastructures communales qui vont fermer sera réaffecté selon les besoins. Les femmes enceintes et les agents souffrant de problèmes respiratoires, rénaux, cardiaques, de diabète ou d'immunodéficience sont écartés à partir de ce jour avec effet immédiat. Nous recommandons d'ailleurs à toute personne enceinte de rester chez elle dès lors que la grossesse constitue un facteur de risque additionnel pour la santé des personnes concernées.

A la demande du Poste de garde médicale de Jambes, les gardiens de la paix (équipés de masques) ont été mis à disposition pour réguler le flux des visites des patients potentiels ou des citoyens inquiets. Comme ce fut récemment le cas pour un hôpital namurois, le service du Prêt matériel procurera l'équipement dont il dispose aux services de soins qui le solliciteraient. Toute demande de prêt antérieurement accordée est donc annulée d'ici le 3 avril.

L'horaire flexible va être instauré pour permettre une arrivée et un départ dilués dans le temps et de la sorte répondre aux recommandations formulées pour que tout le monde ne prenne pas les transports en commun en même temps.

Au vu de l'interdiction d'ouverture des commerces horeca (sauf les hôtels), les toilettes publiques de l'Hôtel de Ville ou de l'espace public resteront ouvertes mais du personnel communal sera affecté à leur nettoyage de manière permanente plutôt que deux fois par semaine, sachant qu'elles sont déjà équipées de mécanisme permettant d'être autolavées. Mais pour des raisons évidentes de lutte contre tout risque de bactéries, l'assainissement des lieux sera continu.

La police intensifiera ses patrouilles en rue afin de veiller au respect des dispositions fédérales et locales et portera une attention particulière aux personnes à risque ou fragilisées.

Les rendez-vous et démarches individuelles auprès des services communaux tels l'urbanisme ou le domaine public et sécurité par exemple restent maintenus et ces services accessibles.

Les visites par un agent communal au domicile des personnes âgées s'apprêtant à fêter leur jubilé de 50 ans de mariage ou plus, et a fortiori les centenaires, sont suspendues.

- **Conseil communal**

Enfin, les institutions démocratiques doivent continuer à fonctionner et pouvoir prendre les décisions qui s'imposent. La séance de conseil communal est maintenue mais le public ne sera pas autorisé à pénétrer dans la salle du conseil. Le caractère public de la séance, qui est une obligation légale, sera garanti par la retransmission en direct des débats sur internet. Dès lors que le public ne peut légalement pas réagir lorsqu'il est physiquement présent dans la salle du conseil, cette approche ne change rien pour les passionnés de nos débats. Quant aux commissions communales, n'étant ni indispensables ni une obligation légale, elles sont annulées pour éviter tout risque additionnel inutile de propagation du virus.

* * *

Mesdames et Messieurs, voici l'ensemble des mesures qui sont aujourd'hui reprises dans l'ordonnance du bourgmestre que j'ai signée. Elle produit ses effets jusqu'au 3 avril inclus. Bien entendu, en fonction des événements et de l'évolution de la pandémie, il n'est pas exclu que de nouvelles mesures additionnelles ou des mesures correctrices soient adoptées dans les jours à venir. Nous suivons au jour le jour, heure par heure, la situation, avec notre cellule communale de crise dont je remercie chaleureusement tous les membres pour leur engagement sans faille et leur sang-froid. Garder la tête froide est essentiel en cette période exceptionnelle dans l'histoire de notre pays et de notre commune. Il faut, malgré le choc des mesures, raison garder. **La panique ne freine pas le virus. Inutile donc d'y céder. D'autant qu'il n'y a pas de pénurie et que les commerces continueront d'être livrés. J'invite donc chacun à garder son calme et à ne pas dévaliser inopportunistement les rayons. Suivez les décisions et recommandations de manière disciplinée et tous ensemble, nous pourrons endiguer ce fléau sanitaire et retrouver au plus vite une vie normale.**

6

Je vous remercie.

Maxime Prévot
Bourgmestre
13 mars 2020